



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 6 décembre 2021 à 19h en la salle du conseil municipal, sise au 35, rue Commerciale Ouest à Chandler.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Réduction de la marge avant prescrite pour un bâtiment principal de 9 mètres à 5 mètres.

Identification du site concerné : 89, route 132
Secteur Newport, Ville de Chandler (Québec)
G0C 2A0

Tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 dans le contexte de la pandémie COVID-19 et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, la Ville procédera à une consultation écrite, en combinaison avec la consultation en personne.

Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, jusqu'au 6 décembre 2021, par courriel, à l'adresse hdvchan@villechandler.com ou par courrier au greffier, à l'adresse : 35, Commerciale Ouest, Chandler (Québec), G0C 1K0. Par ailleurs, toute personne qui aurait des questions quant à la nature de cette demande de dérogation mineure peut les adresser soit par courriel (à l'adresse précédemment indiquée) ou par téléphone en communiquant avec le greffier au numéro 418-689-2221.

Donné à Chandler, ce 22 novembre 2021.

Roch Giroux,
Directeur général & Greffier